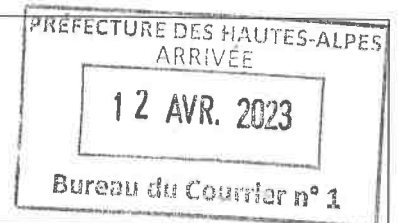


Séance du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes  
le mardi 21 mars 2023

Délibération n° 2023/1-14

OBJET : Déclinaison 2023 des acquisitions en matériel roulant.



Exposé des motifs

Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) des Hautes-Alpes dispose actuellement d'un parc de véhicules de transport permettant la réalisation au quotidien des missions de secours mais également des missions fonctionnelles (formation, services techniques, etc.).

Composé de différents types d'engins (véhicules légers, véhicules de transport de personnels, véhicules d'interventions diverses, etc.), ce parc nécessite d'être adapté afin d'accompagner la mise en œuvre du dispositif de compléments d'effectifs qui doit, à terme, diminuer la pression opérationnelle et la mobilisation en personnels de certains centres de secours en tension d'effectifs.

Eu égard à l'atypisme des dernières années pour raisons de pandémie, du conflit en Ukraine, de la crise énergétique, les délais de livraison des matériels roulants ont été fortement impactés, entraînant un vieillissement du parc. A titre d'exemple, le SDIS 05 réceptionnera le 30 mars prochain, les 2 CCFMA commandés le 3 juin 2021.

A ce jour la livraison d'un véhicule de type poids lourds interviendra au mieux en moyenne 18 mois après l'émission du bon de commande.

Pour 2023, le financement consacré est proposé de façon prévisionnelle à 955 376 €

Il est proposé la déclinaison suivante pour l'exercice budgétaire 2023 :

	2023
VLHR « Pick Up »	2
Voiture légère Direction	1
Voiture légère type utilitaire/interventions diverses	3 à 4
CCR	1
CCGCA	1
VTPM	2
VTP	1

\* \* \* \* \*

Nombre de membres :		Le mardi 21 mars 2023 à 15 H 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président.
- en exercice	20	
- présents	14	
- pour	14	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD + Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Corinne CHANFRAY + Madame Carole CHAUVET + Madame Elisabeth CLAUZIER + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD + Monsieur Christian HUBAUD + Madame Gaëlle MOREAU + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI + Madame Françoise PINET

\* \* \* \* \*

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux services départementaux d'incendie et de secours ;

VU la loi n° 2016-2017 du 27 décembre 2016 relative aux sapeurs-pompiers professionnels et aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le rapport n° 2023/1-14 du président du conseil d'administration ;

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

► arrêtent la déclinaison pour l'exercice 2023 de l'acquisition en matériel roulant comme suit, pour un besoin de financement prévisionnel de 955 376 €

	2023
VLHR « Pick Up »	2
Voiture légère Direction	1
Voiture légère type utilitaire/interventions diverses	3 à 4
CCR	1
CCGCA	1
VTPM	2
VTP	1

► s'engagent à inscrire la dépense au budget du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes ;

► autorisent le président ou son délégué à signer tout document relatif à la mise en œuvre relative à l'acquisition des matériels décrits ;

- informent que le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
- par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
  - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Marcel CANNAT

Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil d'Administration du SDIS 05,  
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **12 AVR. 2023**

et de la publication-notification

le : **12 AVR. 2023**

Pour le Président du Conseil d'Administration  
et par délégation,  
Le Directeur Départemental Adjoint  
des Services d'Incendie  
et de Secours des Hautes-Alpes



Colonel Jean-Yves BROBECKER